

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2019

En session ordinaire

COMPTE RENDU

Présents :

Mme Christelle SOUCHET
Mr Dominique COTTIER
Mr Gérard BOISGARD
Mr Jean-François DENIS
Mr Gérard DURIVEAU
Mr Loïc GIBEAUD
Mr Stéphane GUILLON
Mr Rémy SOULET

Absentes excusées :

Mme Sabrina MARTIAL
Mme Laëtitia DENIS

***Approbation du compte rendu du 29 novembre 2019 :** le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

***Désignation d'un secrétaire de séance :** Mr Gérard BOISGARD est nommé secrétaire de séance.

*En préambule, Mr le Maire donne le compte rendu de la réunion de consultation et d'information du 11 décembre 2018 avec les parents d'élèves de Bouillé-Courdault suite à la dissolution du RPI de l'Autise.

Les parents qui représentaient ce soir-là 90 % des enfants scolarisés ont manifesté à l'unanimité leur volonté de garder l'école déjà existante à Courdault avec la création de 3 classes. Les parents d'élèves ont demandé au cours de cette réunion à ce que la mairie face passer aux parents un questionnaire pour confirmer leurs engagements. A ce jour plus de 60 élèves sont inscrits pour la rentrée 2019/2020.

Le RPI Oulmes/Bouillé-Courdault continu de fonctionner jusqu'au 5 juillet 2019 par voie de convention avec la nouvelle commune Rives d'Autise.

1 – Avenant n°1 à la convention du 30/06/2016 déterminant le fonctionnement des affaires scolaires – Oulmes/Bouillé-Courdault :

Mr le Maire indique que suite à l'arrêté n°18-DRCTAJ/2-697 du 04 décembre 2018 portant création d'une commune nouvelle « Rives-d'Autise » au 01/01/2019 entre les communes de Nieul sur l'Autise et Oulmes, il y a lieu de modifier la convention de gestion des affaires scolaires entre les 2 écoles Oulmes et Bouillé-Courdault (RPI) :

Les articles suivants sont modifiés :

Article 1 :

« ...

Horaires à Oulmes :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h00 à 12h00 – de 13h30 à 16h30

....

Horaires à Courdault :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h00 à 12h15 – de 13h55 à 16h40

« ...

En parallèle, les communes assurent les gestions des services périscolaires :

*Restaurant scolaire à Oulmes – service de 12h00 à 13h30

*Restaurant scolaire à Bouillé-Courdault – service de 12h15 à 13h55

*Garderie périscolaire à Oulmes – de 7h00 à 8h50 et de 16h30 à 18h45 du lundi au vendredi

*Le car scolaire – matin et soir + sorties scolaires... »

Article 5 : est complété comme suit :

« ...

Les participations mensuelles des communes doivent être versées en totalité à la trésorerie au plus tard le 15 du mois suivant.

.... »

Article 6 :

La convention prendra fin à la fin de l'année scolaire 2018/2019 après solde des écritures comptables si rapportant.

Les autres articles restent sans changement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

-APPROUVE l'avenant n°1 à la convention du 30 juin 2016 déterminant le fonctionnement des affaires scolaires Oulmes/Bouillé-Courdault.

-AUTORISE Mr le Maire à signer le présent avenant.

2 – Projet salle des fêtes : présentation de l'avant-projet sommaire :

Mr Gibaud, adjoint aux bâtiments présente les différents plans de la future salle polyvalente (plans intérieur, extérieur).

L'architecte Mr Thibault POCHON propose 2 aspects visuels extérieurs :

1^{er} proposition avec la perspective d'un bâtiment en longueur type longère du marais



2^{ème} proposition avec pan coupé de la toiture et puit de lumière au-dessus de la petite salle



Mr le maire demande à chaque conseiller de s'exprimer sur la proposition à retenir :

7 voix pour la deuxième proposition

1 voix pour la première proposition

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

-PROPOSE donc de retenir le deuxième plan avec pan coupé.

-VALIDE l'avant-projet sommaire.

Mr le Maire se charge de contacter la maîtrise d'œuvre pour poursuivre le projet dans cette optique.

3 – Mise en place d’une nouvelle commission « école » :

Mr le Maire rappelle que la dissolution du RPI Oulmes/Bouillé-Courdault, implique la reprise totale des affaires scolaires de la commune de Bouillé-Courdault pour sa **propre école** avec création d’une 3^{ème} classe, restructuration des locaux, gestion du périscolaire (cantine, garderie, éventuellement transport...) ce qui représente un lourd travail à l’équipe municipale pour la rentrée scolaire 2019/2020. Il propose donc d’ajouter des membres du conseil dans la commission école.

Membres actuellement en place dans la commission :

- Mme Sabrina MARTIAL
- Mr Loïc GIBEAUD
- Mr Stéphane GUILLON

Membres souhaitant intégrer la commission :

- Mr Gérard BOISGARD
- Mr Dominique COTTIER
- Mr Jean-François DENIS
- Mr Rémy SOULET

La nouvelle **commission école** est donc ainsi constituée :

- Mme Sabrina MARTIAL
- Mr Gérard BOISGARD
- Mr Dominique COTTIER
- Mr Jean-François DENIS
- Mr Loïc GIBEAUD
- Mr Stéphane GUILLON
- Mr Rémy SOULET

Le secrétaire,

Gérard BOISGARD

Le Maire,

Stéphane GUILLON